



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec



RAPPORT ANNUEL 2013 | 2014

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Administrateurs du Conseil d'administration 2013-2014	4
Administrateurs du comité exécutif 2013-2014	4
Personnel du siège social de l'Ordre	4
Rapport du président	5
Rapport du directeur général et secrétaire :	8
Activités du Conseil d'administration	12
Activités du comité exécutif	16
Rapport du syndic	18
Comité de formation	20
Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation	21
Comité de sinistres et de prévention	22
Comité d'inspection professionnelle	24
Conseil d'arbitrage des comptes	26
Comité de révision	27
Conseil de discipline	28
Comité des examinateurs	30
Comité des stages de formation professionnelle	32
Comité de la revue	33
Comité du fonds Joncas	35
Rapport des vérificateurs	37



LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Québec, 28 novembre 2014

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Madame Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Québec, 28 novembre 2014

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pierre Tessier, a.-g.

Président

3

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Québec, 28 novembre 2014

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pierre Tessier, a.-g.

Président



Les administrateurs du Conseil d'administration 2013-2014

Pour l'exercice 2013-2014, les administrateurs du Conseil d'administration étaient les suivants :

PRÉSIDENT :

Pierre Tessier, a.-g.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :

Région de Québec

Marcel Laberge, g.
(2010-09-25)¹

Pierre Tessier, a.-g.
(2013-09-28)

Jean Taschereau, a.-g.
(2011-09-17)

Bernard Lemay, a.-g.
(2012-09-29)

Région de Montréal

Sophie Morin, a.-g.
(2010-09-25)

Daniel Bérard, a.-g.
(2011-09-17)

Philippe Tremblay, a.-g.
(2012-09-29)

Mylène Corbeil, a.-g.
(2013-09-28)

Région du Centre

Éric Bachand, a.-g.
(2011-09-17)

Région de l'Ouest

Denis Ayotte, a.-g.
(2010-09-25)

Région de l'Est

Marcel Cadoret, a.-g.
(2012-09-29)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS :

Guy R. Brisson
(2010-09-25)

Marc-André Gosselin
(2012-09-29)

Paul Monty
(2013-09-28)

Les administrateurs du comité exécutif 2013-2014

Parmi les administrateurs et administratrices du Conseil d'administration, les personnes suivantes constituaient le comité exécutif :

M. Pierre Tessier, a.-g., président

M. Daniel Bérard, a.-g., vice-président

M^{me} Mylène Corbeil, a.-g.

M. Denis Ayotte, a.-g.

M. Paul Monty, administrateur nommé

Le personnel du siège social au 31 mars 2014

Administration générale :

Directeur général et secrétaire :
Luc St-Pierre, a.-g.

Chargé d'affaires professionnelles :
Michel Côté

Inspecteur-enquêteur :
Pierre Richer, a.-g.

Contrôleure-comptable :
Christiane Hudon

Adjointe au directeur général :
Johanne Lemay

Secrétaire de direction :
Francine Guay

Secrétaire et commis-comptable :
Monique Desroches

Technicienne juridique :
Émilie Tremblay

Secrétaire-réceptionniste :
Sylvie Simard

Bureau du syndic :

Syndic :
Réjean Gingras, a.-g.

Procureures :
M^e Anik Fortin-Doyon, avocate
M^e Sophie Vézina, avocate

Adjointe :
France Robitaille

Technicienne juridique :
Audrey Thibault

¹ Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)



M. PIERRE TESSIER, A.-G.
PRÉSIDENT DE L'ORDRE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

C'est encore une fois avec beaucoup d'humilité que je dresse ce bref bilan de mon quatrième mandat annuel à titre de président de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Ce rapport est certes incomplet et ne donne qu'un aperçu des différents dossiers qui m'ont plus personnellement interpellé. Je vous invite à lire l'ensemble du rapport annuel pour prendre connaissance des différentes activités de l'Ordre au cours de la dernière année.

Je tiens par ailleurs à remercier les administrateurs, le personnel de l'Ordre et les nombreux bénévoles qui nous ont encore une fois permis de réaliser, avec des ressources financières limitées, les nombreux projets présentés ci-après.

Réglementation

Règlement modifiant le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance de permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

Les modifications à ce règlement visaient principalement à éliminer le volet scientifique de l'examen professionnel de l'Ordre pour plutôt intégrer des notions scientifiques dans l'évaluation écrite portant sur le droit foncier. Les modifications avaient aussi pour but de permettre à l'Ordre de décider des détails de l'examen professionnel par résolution plutôt que par règlement. Ce règlement est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2014.

Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

L'objectif premier de ce projet de règlement était de changer la méthode de contrôle en remplaçant le système de points de référence par les heures de formation et d'augmenter la période de référence à 3 ans. Le nombre d'heures de formation continue obligatoire requis par période de référence est de 36 heures. Ce règlement est aussi en vigueur depuis le 1^{er} avril 2014.

Règlement modifiant le Règlement sur les repères et les bornes

Ce projet de règlement vise à différencier le repère posé dans une opération de piquetage de la borne posée dans le cadre d'un bornage. Une première version de ce projet de règlement a été transmise aux membres et les commentaires reçus ont été étudiés par un comité ad hoc. S'en est suivie une nouvelle version de ce projet de règlement qui a été adopté par le Conseil d'administration. Comme l'application de ce règlement affecte l'exercice de la profession, il sera de nouveau soumis aux membres pour commentaires.

Projet de loi omnibus

Le 18 décembre 2012, l'Office des professions démarrait des travaux liés à la préparation d'un nouveau projet de loi omnibus et invitait les ordres professionnels à présenter leurs demandes de modifications au *Code des professions* ou à la loi constituant chacun des ordres, et ce, au plus tard le 1^{er} avril 2013.

Suivant cette invitation, l'Ordre a proposé les deux modifications suivantes :

La première modification proposée porte sur l'article 7 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* et vise à alléger la gestion des affaires internes de l'Ordre et à générer des économies en réduisant le nombre d'administrateurs du Conseil d'administration et en donnant la possibilité d'éliminer le comité exécutif. Le Conseil d'administration de l'OAGQ qui compte 14 administrateurs, dont 11 élus, serait éventuellement formé de 9 administrateurs, dont 7 élus et 2 nommés par l'Office des professions tel que requis par l'article 78 du Code des professions. L'Ordre entend par ailleurs éliminer le comité exécutif, ce qui est permis par l'article 96 du Code des professions, pour un Conseil d'administration de moins de 12 membres.

La seconde modification proposée concerne l'article 44 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*. Suivant la nouvelle formulation proposée, l'arpenteur-géomètre devra vérifier la précision de tous les instruments et équipements qu'il acquiert pour sa collecte d'information, et non pas uniquement les instruments de mesure d'angles et de distances comme prévu par la formulation actuelle.

Autres règlements

Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation

Le comité ad hoc qui révisé ce règlement aura déposé son rapport au Conseil d'administration de l'Ordre à l'automne 2014. L'avant-projet de règlement sera aussi présenté pour commentaires à la Chambre des notaires du Québec.

Les principales modifications proposées concernent les immeubles détenus en copropriété divise et leurs parties privatives pour lesquels on envisage la création de trois types de documents distincts, à savoir :

- Un certificat de localisation global, incluant les parties communes et privatives, préparé lors de la création de la copropriété.
- Un certificat de localisation des parties communes des lots extérieurs au gros œuvre.
- Un certificat de localisation de la partie privative.

Un guide de bonne pratique est aussi en voie d'élaboration et devrait être soumis à nos membres à la même période. Ce guide pourra être utilisé par les praticiens avant la mise en vigueur du règlement par l'Office des professions.

Règlement sur le greffe

Le comité ad hoc responsable de la révision du règlement a analysé le rapport de la firme KPMG qui propose des documents et processus (guide, feuille de route, politiques, etc.) pour faciliter le passage au greffe numérique. Le comité ad hoc et la Direction des affaires juridiques poursuivent leurs travaux sur les points suivants :

- Reconnaissance du sceau numérique
- Signature des parties lors d'un bornage
- Définition du lieu de conservation
- Établissement des calendriers de conservation
- Modalités de gestion et de cession du greffe numérique
- Moyens de contrôle

Autres comités ad hoc

Au moment d'écrire ces lignes, les rapports du comité sur la gouvernance et celui sur l'avenir de la géomatique au sein de l'Ordre sont en voie d'être finalisés pour, eux aussi, être discutés à la réunion du Conseil d'administration du mois d'août. Les conclusions seront présentées à l'assemblée générale annuelle du 11 octobre.

Il en va de même pour l'étude démographique réalisée par KPMG à la demande de l'Ordre. Cette analyse devrait nous permettre de mieux anticiper la demande et l'offre de service d'arpenteurs-géomètres pour la prochaine décennie.

Le comité conjoint de l'Ordre et de la Chambre des notaires du Québec s'est de nouveau réuni pour notamment discuter d'accès à la réglementation municipale, de droits acquis et de règlement d'amnistie ainsi que des conditions pour la production d'un nouveau certificat de localisation.

Tournée des régions

Accompagné de vos représentants régionaux au Conseil d'administration, j'ai profité de la série de cours de formation sur la déontologie, l'éthique et les normes professionnelles de l'arpenteur-géomètre pour échanger avec les membres, leur présenter les différents projets sur la table à dessin de l'Ordre et recueillir leurs commentaires. J'ai personnellement participé à 11 des 15 sessions de formation.

Représentation

Emploi Québec : Nous sommes intervenus pour faire corriger les inexactitudes relatives à la profession d'arpenteur-géomètre qu'on retrouve sur le site Internet de ce ministère. Nous avons obtenu une excellente collaboration d'Emploi Québec, mais des contraintes systémiques interdisent actuellement toute modification substantielle du contenu du site Internet. Une note sera toutefois ajoutée au texte pour inviter les lecteurs à se référer au site de l'Ordre pour obtenir l'information pertinente sur l'exercice exclusif de la profession au Québec.

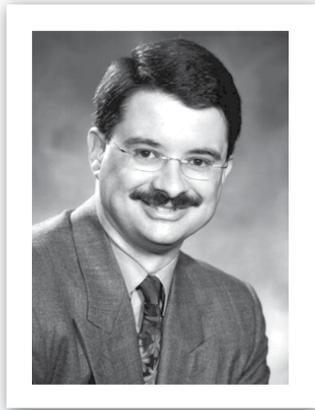
Conférences, congrès et colloques

Au cours de mon année de présidence, j'aurai eu le plaisir et l'honneur de participer aux événements suivants :

- Colloque Géomatique 2013, les 3 et 4 octobre 2013, à Montréal
- Symposium international FIG-FGF, du 21 au 24 octobre 2013, à Yaoundé, Cameroun
- Mission d'expertise foncière, du 30 novembre au 4 décembre 2013, à Haïti, à l'invitation du président de la Chambre des notaires du Québec.
- Journée de l'ingénieur géomètre topographe, le 14 décembre 2013, à Mohammédia, Maroc
- Congrès et AGA de l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick, du 22 au 24 janvier 2014, à Moncton
- Congrès et AGA de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario, du 26 au 28 février 2014, à Niagara Falls
- Congrès et AGA de l'Association des arpenteurs-géomètres de la Colombie-Britannique, du 19 au 21 mars 2014, à Richmond
- Congrès et AGA de l'Association des arpenteurs des terres du Canada, du 11 au 14 mai 2014 à St-Andrew, NB
- Table ronde de la communauté canadienne de géomatique, les 9 et 10 juin 2014, à Ottawa
- Congrès bisannuel de l'Ordre des géomètres-experts de France, du 9 au 11 septembre à Montpellier.

Pierre Tessier, a.-g.

Président



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Élections 2014 au Conseil d'administration de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de pourvoir trois (3) postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de l'Ouest, la région de Montréal et la région de Québec.

Le 4 mars 2014, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 2 avril 2014 à 17 heures.

Pour la région de l'Ouest, l'administrateur sortant était M. Denis Ayotte, a.-g. Monsieur Ayotte a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour pourvoir ce poste, soit celle de M. Denis Ayotte, a.-g., de Gatineau, qui a été déclaré élu sans opposition.

Pour la région de Montréal, l'administratrice sortante était M^{me} Sophie Morin, a.-g. Madame Morin a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour pourvoir ce poste, soit celle de M^{me} Sophie Morin, a.-g., de Montréal, qui a été déclarée élue sans opposition.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était M. Marcel Laberge, g. Monsieur Laberge n'a pas sollicité

un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour pourvoir ce poste, soit celle de M. François Harvey, a.-g., de Saint-Romuald, qui a été déclaré élu sans opposition.

Élections du président de l'Ordre et des membres du comité exécutif

Élu le 13 juin 2013 par suffrage des administrateurs élus, le président, M. Pierre Tessier, a.-g., a débuté son mandat d'un an le 28 septembre 2013 lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après l'assemblée générale annuelle, le même jour que celle-ci. L'élection des membres du comité exécutif se tenait à la même occasion.

Assemblée générale annuelle

L'Ordre tenait sa 132^e assemblée générale annuelle le samedi 11 octobre 2014 à Québec.

Activités de formation continue

Quatre (4) formations facultatives et une journée de conférences ont été organisées et offertes par l'Ordre en 2013-2014. Deux journées de formation sur le greffe numérique et plusieurs conférences en anglais étaient présentées dans le cadre du congrès en septembre 2013 au Manoir Saint-Sauveur. La formation « Le certificat de localisation » a été offerte en huit (8) sessions dans les cinq principales régions (Rimouski, Québec, Drummondville, Montréal et Gatineau) en janvier et

février 2014. La formation obligatoire « Déontologie, éthique et normes professionnelles de l'arpenteur-géomètre » a été offerte en douze (12) sessions, durant cette période, dans plusieurs régions (Alma, Gatineau, Lévis, Longueuil, Montréal, Québec, Rouyn et Sherbrooke) entre octobre 2013 et février 2014.

Toutes ces formations et conférences ont été enregistrées (à l'exception des conférences en anglais présentées au congrès 2013) afin de permettre aux membres de visionner en ligne celles auxquelles ils n'ont pas été en mesure d'assister ou s'ils souhaitent revoir certains éléments présentés.

Les formations offertes en 2013-2014 sont :

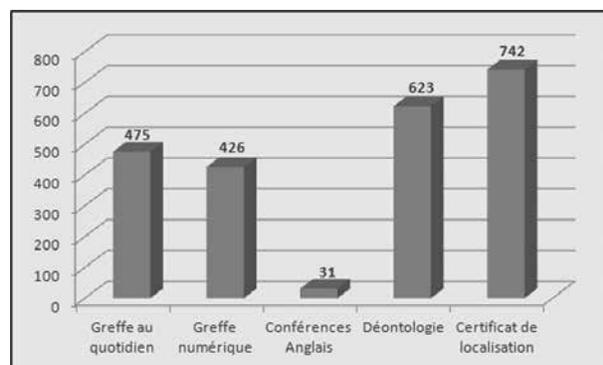
FORMATION	NOM	DATES	POINTS (ASSISTANCE)	POINTS (VISIONNEMENT)
Le greffe numérique au quotidien de l'arpenteur-géomètre et du géomètre	Greffe au quotidien	26 Sept 2013	5	2
Greffe numérique: cadre législatif, technologie et méthodologie	Greffe numérique	27 Sept 2013	5	2
Conférences en anglais au Congrès 2013	Conférences Anglais	27 Sept 2013	3	N/A
Déontologie, éthique et normes professionnelles de l'arpenteur-géomètre	Déontologie	Oct 2013 à Fév 2014	5	2
Le certificat de localisation	Certificat de localisation	Jan-Fév 2014	5	2

Nouvelle stratégie en 2014

Nous avons expérimenté en février 2014 une nouvelle approche de formation en utilisant une plateforme de Webdiffusion pour permettre à des membres de participer à une formation donnée en salle (incluant une interaction avec les formateurs), mais en utilisant une application Web

à partir de leur lieu de résidence ou de leur bureau. Nous avons ciblé un petit groupe d'une dizaine de personnes pour cet essai, qui s'est avéré très concluant. Autant pour les fonctions de gestion que pour les participants, la technologie s'est avérée simple à utiliser et très fiable.

Assistance aux formations 2013 – 2014



Nous avons donc une assistance moyenne de près de 450 participants pour les formations, en excluant la journée de conférences en anglais au congrès 2013.

Activités relatives au contrôle de l'exercice illégal de la profession

Sur la base d'informations et de documents démontrant que des individus exerçaient des activités professionnelles exclusives aux arpenteurs-géomètres, l'Ordre a entrepris et complété sept (7) enquêtes. Aucune poursuite n'a été intentée pour l'année financière 2013-2014 et aucun jugement n'a été rendu. À titre d'information, le jugement concernant la poursuite déposée lors de la précédente année administrative n'a pas été rendu à date et aucune amende n'a été imposée au cours de l'année.

Tableau des membres et autres renseignements

Au 31 mars 2014, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 1013 membres, soit 896 hommes et 117 femmes, répartis selon les classes suivantes :

422	Propriétaires, actionnaires au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(es) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
446	Salariés(es)
12	Enseignants(es) ou professeurs(es)
91	Membres retraités
42	Membres honoraires

De ce nombre, ceux qui possèdent un statut particulier :

2	Étudiants(es)
7	Congé parental
12	Hors Québec

La répartition des permis :

993	Arpenteurs(es)-géomètres
20	Géomètres

La répartition régionale au 31 mars 2014 était la suivante :

Québec (03)	258
Montréal (16)	132
Montréal (06)	110
Laurentides (15)	75
Chaudière-Appalaches (12)	65
Lanaudière (14)	50
Saguenay/Lac-St-Jean (02)	43
Estrie (05)	40
Mauricie (04)	38
Bas Saint-Laurent (01)	35
Outaouais (07)	34
Laval (13)	28
Abitibi-Témiscamingue (08)	24
Centre du Québec (17)	23
Hors du Québec (98 et 99)	21
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine (11)	19
Côte-Nord (09)	17
Nord-du-Québec (10)	1

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2013	991
Décès	(0)
Démissions	(9)
Non-réinscriptions	(2)
Radiation	(0)
Nouveaux membres	
• permis d'arpenteur-géomètre	30
• permis restrictif de géomètre	2
Réinscriptions	1
Total :	1013

L'Ordre n'a reçu aucune demande de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux. Aucun permis résultant d'une reconnaissance d'une équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou d'une reconnaissance de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis n'a été délivré.

Exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société

Un arpenteur-géomètre peut exercer ses activités professionnelles au sein d'une société par actions ou une société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du chapitre VI.3 du Code des professions (chapitre C-26), seul ou avec un ou des membres d'un ordre professionnel régi par le Code des professions.

Au 31 mars 2014, 314 arpenteurs-géomètres exerçaient la profession au sein d'une société par actions alors que 32 exerçaient la profession au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.

La cotisation régulière de l'Ordre pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 était de :

2 550,00 \$	Propriétaire, actionnaire au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(e) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
1 275,00 \$	Salarié(e)
425,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
425,00 \$	Hors Québec
213,00 \$	Retraité

payable en deux (2) versements, le 1^{er} avril 2013 et le 1^{er} août 2013.

La cotisation supplémentaire pour la formation continue pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 était de :

100,00 \$	Propriétaire, actionnaire au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(e) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
100,00 \$	Salarié(e)
100,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
100,00 \$	Hors Québec

payable en deux (2) versements, le 1^{er} avril 2013 et le 1^{er} août 2013.

Les frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession :

	Montant
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	500,00 \$
Délivrance d'un permis	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif de géomètre	75,00 \$
Délivrance d'un permis temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis spécial	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75,00 \$

L'immatriculation

Dossiers actifs au 31 mars 2013	121
Dossiers ouverts	45
Dossiers fermés – inscription au Tableau	(32)
Dossiers actifs au 31 mars 2014	134

Rapport d'activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi* constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu sept (7) réunions ordinaires et trois (3) réunions extraordinaires. Cent quarante-six (146) résolutions ont été adoptées.

Au cours du dernier exercice, deux recommandations ont été soumises au Conseil d'administration par le comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de suivre un stage de perfectionnement.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration :

- Pour adopter, avec les quelques modifications requises, les questions de l'examen professionnel, volets scientifique et foncier, donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre et de géomètres en géomatique, relatives à la session de mai 2013.
- Pour rescinder la résolution B-12-11310 et, conformément au 2e alinéa de l'article 86.0.1 du Code des professions, constituer un comité qui aura comme mandat d'effectuer une relecture des questions du volet écrit de l'examen professionnel une fois que le comité des examinateurs en aura complété la préparation, cette relecture ayant pour objectifs d'évaluer : - le degré général de difficulté de l'examen; - le temps nécessaire pour le compléter; - la clarté du libellé des questions. Aux termes de cette évaluation, le comité formulera par écrit ses commentaires au comité des examinateurs qui, à sa discrétion, décidera s'il tient compte ou non des commentaires reçus. Au même titre que les membres du comité des examinateurs, les membres du comité de relecture de

l'examen professionnel sont assujettis aux articles 9 et 10 du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. La nomination des membres du comité de relecture de l'examen professionnel et la rémunération de ceux-ci seront fixées par résolution du Conseil d'administration.

- Pour constituer un comité ad hoc qui aura pour mandat de formuler des recommandations quant au contenu d'une éventuelle bande dessinée visant à faire la promotion de la profession.
- Pour fixer le montant de la cotisation annuelle des membres adhérant à la classe « Retraité » de la façon suivante : - un membre retraité ne recevant aucun revenu d'emploi paiera une cotisation annuelle de 50 \$; - un membre retraité recevant des revenus d'emploi paiera une cotisation annuelle selon la tarification en vigueur.
- Pour nommer deux administrateurs comme représentants de l'Ordre pour participer à la réflexion du Secteur du territoire sur la question de la protection des renseignements personnels sur le site du registre foncier.
- Pour remercier un membre du comité d'inspection professionnelle pour sa disponibilité et son importante contribution aux activités du comité d'inspection professionnelle et, conséquemment, à l'amélioration de la pratique de la profession par les membres de l'Ordre.
- Pour informer le comité des examinateurs qu'il devra faire usage des sections de la grille d'évaluation proposée par la Direction des affaires juridiques lors du volet oral de l'examen professionnel.

- Pour que dans l'éventualité où le congrès 2013 de l'Ordre générerait des profits, ceux-ci soient utilisés en partie pour le développement d'outils ou d'activités de promotion de la profession auprès des jeunes et en partie comme contribution au Fonds Joncas pour l'aide financière attribuée aux étudiants de 1^{er} cycle inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques.
- Pour que tous les membres de l'Ordre qui adhèrent au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conformément à l'article 1 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, à l'exception des membres inscrits au tableau des membres sous la classe « Honoraire » et « Retraité » et des membres bénéficiant d'une exemption du paiement de la prime en vertu du critère no 1 de la résolution B-12-11203, soient tenus d'assister au cours intitulé « Déontologie, éthique et normes professionnelles de l'arpenteur-géomètre » présenté dans le cadre de la tournée de prévention qui se déroulera d'octobre 2013 à mai 2014 dans diverses localités du Québec, à défaut de quoi les membres n'ayant pas assisté au cours s'exposeront à l'application des articles 15 et suivants du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
- Pour fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre, pour l'exercice financier 2014-2015.
- Pour recommander à l'assemblée générale annuelle d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs de l'Ordre pour financer le programme de formation continue pour l'exercice 2014-2015.
- Pour que le comité ad hoc OAGQ-DGAC soit dorénavant identifié comme OAGQ-Territoire et qu'il ait comme mandat de rechercher des solutions aux problèmes inhérents aux OCTR et aux problèmes opérationnels associés aux projets du Secteur du territoire du ministère des Ressources naturelles.
- Pour établir les dépenses que l'Ordre assumera lors de la tenue du congrès annuel 2013.
- Pour que les administrateurs renoncent à leur jeton de présence pour leur participation à la réunion du Conseil d'administration prévue le samedi 28 septembre 2013.
- Pour adopter le projet de règlement modifié suivant: Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Pour adopter le projet de règlement modifié suivant: Règlement modifiant le Règlement sur les repères et les bornes.
- Pour autoriser le directeur général et secrétaire à procéder à un appel de candidatures et aux autres étapes du processus d'embauche afin de pourvoir un poste de syndic adjoint à temps plein.
- Pour recevoir les recommandations du comité ad hoc sur l'avenir de la géomatique et des géomaticiens.
- Pour constituer un comité sur la gouvernance qui aura pour mandat d'étudier la structure et le fonctionnement des processus décisionnels et opérationnels de l'Ordre et de formuler des recommandations au Conseil d'administration.
- Pour constituer un comité de veille stratégique dont le mandat sera d'effectuer en continu: - une veille législative; - une veille de l'actualité en générale (menace, opportunité); et de faire rapport au Conseil d'administration à toutes les deux réunions de celui-ci.
- Pour que les affaires de banque de l'Ordre soient traitées à la Banque Royale de Québec et pour nommer les représentants de l'Ordre à l'égard de tout compte détenu à ladite Banque.
- Pour constituer un comité ad hoc ayant pour mandat de formuler des recommandations au Conseil d'administration relativement à la mise en oeuvre des recommandations du comité ad hoc sur l'avenir de la géomatique et des géomaticiens.

- Pour qu'à compter du 11 novembre 2013, M^{me} Émilie Tremblay agisse à titre de secrétaire du conseil de discipline pour un mandat se terminant le 29 août 2014, et que Mme Francine Guay agisse à titre de substitut de la secrétaire du conseil de discipline pour un mandat se terminant également le 29 août 2014.
- Pour approuver le plan stratégique 2013-2016 préparé par la firme SECOR-KPMG, à l'exception du libellé de la vision de l'Ordre qui doit être revu par le comité ad hoc (Gouvernance) afin de formuler une recommandation au Conseil d'administration quant à sa formulation.
- Pour adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Pour d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Pour autoriser le directeur général et secrétaire à entreprendre les démarches nécessaires afin de recruter une firme de consultants détenant une expertise en matière d'analyse démographique.
- Pour nommer le président du comité des examinateurs pour un mandat se terminant le 31 août 2015.
- Pour accepter les recommandations suivantes du comité ad hoc sur les processus de vérification des membres utilisés par l'Ordre, à savoir :
 - Que les dossiers pour lesquels peu ou pas d'irrégularités mineures ont été constatées soient traités avec célérité;
 - Qu'en 2014, le comité d'inspection professionnelle fasse état des progrès et si nécessaire recommande au Conseil des modifications qui permettraient notamment au comité de siéger en deux divisions;
 - Que le procédurier établi pour les travaux du comité d'inspection professionnelle soit tenu à jour; et d'obtenir un suivi de l'implantation des recommandations énumérées précédemment par le comité d'inspection professionnelle en décembre 2014.
- Pour mandater la Direction des affaires juridiques afin que soient modifiés les articles 18 et 23 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* pour que le membre qui n'est pas convoqué par le comité d'inspection professionnelle (CIP), suite à une inspection, puisse apporter ses commentaires au rapport du CIP, avant que celui-ci ne soit déposé à son dossier.
- Pour qu'à la rencontre annuelle avec le comité d'inspection professionnelle pour décider de la planification des travaux du C.I.P., planification qui pourrait s'étendre sur plus d'une année, le Conseil d'administration discute de cette planification en tenant compte des membres potentiellement à risque au sein de l'Ordre (nouveaux membres, absence d'encadrement, difficultés financières, remarques du syndic), selon l'approche connue de la gestion du risque.
- Pour que le Conseil d'administration fasse la promotion, auprès des membres, du rôle du comité d'inspection professionnelle pour amener le plus grand nombre de ceux-ci à participer audit comité.
- Pour recommander au comité d'inspection professionnelle que ses remarques adressées à un membre soient plus précises de manière à ce que ce membre puisse savoir clairement ce qu'il devrait modifier dans sa pratique.
- Pour féliciter les membres du comité ad hoc sur les processus de vérification des membres utilisés par l'Ordre pour la qualité du travail réalisé.
- Pour approuver les tarifs révisés du guide abrégé des tarifs suggérés pour des services professionnels d'arpentage rendus selon le barème général – janvier 2014.
- Pour constituer un comité ad hoc dont le mandat porterait sur une réflexion globale sur l'avenir du piquetage et de formuler des recommandations au Conseil d'administration.

- Pour approuver le renouvellement des polices de l'assurance responsabilité de base des arpenteurs-géomètres et de l'assurance rénovation cadastrale selon les primes et conditions fixées par La Capitale assurances générales inc.
- Pour réduire les frais administratifs relatifs à la gestion de la prime personnalisée pour l'exercice financier 2014-2015.
- Pour convenir des modalités pour la transition entre l'examen d'admission 2013 et l'examen d'admission 2014.
- Pour adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur les repères et les bornes.
- Pour mandater la Direction des affaires juridiques afin de préparer un projet de règlement modifiant le Code de déontologie des arpenteurs-géomètres qui tient compte des problématiques éthiques et déontologiques actuelles.
- Pour prendre les mesures nécessaires afin de :
 - 1) faire un sondage auprès des membres pour valider combien d'arpenteurs-géomètres et de géomètres gagnent leur vie en géomatique et selon quelle proportion; 2) publiciser la liste d'organismes offrant de la formation dont les points sont reconnus par l'OAGQ au moins 2 fois par année, ce qui permettrait aux membres d'avoir une liste toujours à jour; 3) avoir une veille des formations offertes dans les différents domaines de la géomatique et en publier les dates. Au besoin, ajuster la liste des organismes dont le pointage est reconnu, assurer la veille et maintenir une liste sur le site intranet; 4) offrir annuellement au minimum une formation de sujet d'ordre général pouvant s'adresser à tous les membres de l'OAGQ (gestion de projet en géomatique, volet responsabilité en géomatique...).
- Pour que l'Ordre contribue à une bourse dans laquelle le Fonds Joncas et l'industrie de l'arpentage ou de la géomatique auront également contribué chacun pour le même montant, afin d'attribuer une aide financière totale à un candidat ou une candidate intéressée par des études de 2^e ou 3^e cycle en sciences géomatiques, pour l'attribution d'un maximum de deux bourses de cette nature par exercice financier.

Rapport d'activité du comité exécutif

Le comité exécutif de l'Ordre, qui est composé de cinq (5) membres élus chaque année parmi les quatorze (14) membres du Conseil d'administration, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Conseil d'administration et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité exécutif a tenu huit (8) réunions ordinaires et deux (2) réunions extraordinaires. Cent quatre-vingt-onze (191) résolutions ont été adoptées dont plusieurs ont été transmises au Conseil d'administration.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité exécutif :

- Pour contribuer financièrement à l'exposition sur la cartographie mondiale, nord-américaine et québécoise intitulée : *20 000 lieux sur la Terre – six siècles de cartographie à explorer* si les organisateurs de l'évènement acceptent de faire la promotion du livre *Le Québec sous l'œil de l'arpenteur-géomètre depuis Champlain*.
- Pour retenir les services de la firme Eudonet Canada inc. pour réaliser la prochaine phase des travaux relatifs à l'informatisation de la gestion des affaires de l'Ordre.
- Pour confier à M. Denis Tremblay le mandat de produire une bande dessinée promotionnelle.
- Pour procéder à la réalisation d'une nouvelle enseigne extérieure.
- Pour renouveler le contrat d'emploi du syndic.
- Pour renouveler le contrat d'emploi de l'inspecteur-enquêteur.
- Pour confier à la firme Notarius l'élaboration d'une méthodologie et des normes techniques qui seront utilisées par les membres pour développer et gérer un greffe numérique.
- Pour déléguer la présidente au Colloque 3D et éthique afin d'y représenter l'Ordre.
- Pour que le directeur général et secrétaire soit autorisé à entreprendre les démarches nécessaires au transfert des comptes et autres effets bancaires de l'Ordre de la Caisse Desjardins de Sainte-Foy à la Banque Royale dans les meilleurs délais et de nommer les représentants de l'Ordre à l'égard de tout compte détenu à ladite Banque.
- Pour revoir à la hausse les honoraires payés aux professeurs et professionnels qui animent les séances de préparation à l'examen professionnel et de revoir à la hausse les frais d'inscription aux séances de préparation à l'examen professionnel.
- Pour autoriser le directeur général et secrétaire à signer la « Convention de recherche » définissant les conditions, engagements et ententes pour la réalisation de l'ouvrage Précis de droit de l'arpentage au Québec selon les termes de la version portée à l'attention du comité exécutif en date du 15 mai 2013.
- Pour revoir à la hausse le montant des jetons de présence et autres montants forfaitaires payés aux membres de certains comités de l'Ordre, à des collaborateurs ou formateurs.
- Pour indexer annuellement les montants des jetons de présence que paie l'Ordre aux membres de ses comités selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec, et ce à compter du 1^{er} avril 2014.
- Pour autoriser le secrétaire à expédier l'avis final prévu à l'article 16 du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec aux membres de l'Ordre qui n'ont toujours pas rempli leurs obligations de formation continue.

- Pour que des points soient attribués aux membres de l'Ordre qui participeront aux activités suivantes selon les modalités décrites :
 - À titre de membre de l'un ou l'autre des comités obligatoires prévus par le Code des professions, incluant le Conseil d'administration et le comité exécutif, pour un maximum de 3 points accordés annuellement;
 - À titre de membre de l'un ou l'autre des comités ad hoc constitués par le Conseil d'administration, pour un maximum de 2 points accordés annuellement;
 - À titre de représentant de l'Ordre ou de la profession pour du temps passé dans un kiosque de l'Ordre ou de tout autre organisme associatif, pour faire la promotion de l'Ordre ou de la profession à l'occasion de salons ou autres expositions pour 1 point par période de 2 heures pour un maximum de 2 points par période de référence; - Le nombre total de points obtenus pour une combinaison de l'un ou l'autre des trois types d'activités décrits précédemment (membre d'un comité obligatoire, membre d'un comité ad hoc ou représentant dans un kiosque) est fixé à un maximum de 6 points par période de référence.
- Pour former un comité de sélection composé du président, du syndic et de la procureure de l'Ordre, Me Sophie Vézina, pour effectuer les entrevues des candidats et candidates qui appliqueront pour le poste de syndic adjoint et faire des recommandations au comité exécutif.
- Pour augmenter les honoraires pour une inspection régulière et ceux pour une inspection portant sur la compétence.
- Pour augmenter le taux horaire payé par l'Ordre pour la prise des appels téléphoniques du public par un arpenteur-géomètre.
- Pour rendre publique la vidéo de la conférence de Me Dominic Jaar présentée lors du congrès de l'Ordre en septembre 2013.
- Pour embaucher une secrétaire-réceptionniste à temps plein, aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur, le salaire faisant l'objet d'une réévaluation annuelle.
- Pour accorder à la firme Eudonet Canada Inc. le mandat du développement des modules de facturation des cotisations annuelles.
- Pour accorder à la firme Eudonet Canada Inc. le mandat du développement du module de gestion du livre des greffes.
- Pour retenir les services professionnels d'une spécialiste en mesure et évaluation, pour collaborer à la préparation de l'examen professionnel et à l'élaboration des évaluations des cours de perfectionnement.
- de confier à la firme KPMG :
 - d'établir, eu égard aux documents préparés par les membres de l'Ordre dans le cadre de leurs activités professionnelles, les exigences et limitations législatives et réglementaires actuelles;
 - d'élaborer un ou des guides comprenant les procédures requises pour gérer le cycle de vie desdits documents;
 - de proposer une feuille de route des principaux jalons permettant aux membres de l'Ordre de passer à un greffe numérique.
- d'accorder à la firme KPMG-SECOR un mandat pour la réalisation d'une étude démographique.
- Pour accorder à la firme Profil Pme le mandat d'implantation d'un processus efficace d'évaluation du personnel.
- Pour accepter la nouvelle grille d'évaluation proposée par le comité des stages de formation professionnelle.
- Pour confier à la Direction des affaires juridiques le mandat de préparer un texte expliquant au public les risques de ne pas confier les travaux de délimitation de propriétés à des arpenteurs-géomètres et à rendre ledit texte disponible à tous les membres de l'Ordre qui souhaitent le publier dans leurs journaux locaux.
- Pour faire une contribution au GéoCongrès 2014.

Luc St-Pierre, a.-g.

Directeur général et secrétaire de l'Ordre



M. RÉJEAN GINGRAS, A.-G.
SYNDIC DE L'ORDRE

RAPPORT DU SYNDIC

En ma qualité de syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, je vous présente le rapport des activités du Bureau du syndic pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2014.

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au Code des professions, à la Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent provenir également des membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du Conseil d'administration ou du comité exécutif. Le syndic peut également effectuer une enquête suite à des informations qu'il a reçues.

La présentation de l'équipe

Les arpenteurs-géomètres suivants ont été syndics adjoints pendant l'année 2013-2014 :

- M. Alain Jacob, a.-g.
- M. André Roy, a.-g. (1266)
- M. Michel Tétreault, a.-g.
- M. Norman Lalanne, a.-g.

La conciliation des comptes

Il y a eu cette année dix-huit (18) demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre qui concernaient dix-sept (17) arpenteurs-géomètres.

Sur les dix-huit (18) dossiers ouverts, quatre (4) ont été fermés après la conciliation d'un syndic. Il s'agit essentiellement d'appeler l'arpenteur-géomètre, de discuter du travail effectué, d'appeler le client, de discuter de ses points de récrimination, de faire une proposition d'entente mitoyenne et de conclure un accord. Treize (13) dossiers ont été acheminés au Secrétaire de l'Ordre dont un (1) dossier a été fermé puisque le client s'était mal exprimé et ne demandait pas une conciliation.

Le nombre de demandes d'enquête

Il y a eu, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, cent soixante et une (161) demandes écrites, soit quarante-neuf (49) de plus que l'an dernier, une augmentation de plus de 40 %. Ces demandes concernaient cent dix-sept (117) arpenteurs-géomètres.

Soixante-dix-neuf (79) dossiers ont été fermés par le syndic et quarante-deux (42) par les syndics adjoints pour un total de cent vingt et un (121) dossiers fermés depuis le 1^{er} avril 2013. Parmi ces dossiers, trois (3) dossiers ont été fermés suite à une conciliation.

Quatre-vingt-onze (91) dossiers ouverts cette année sont en cours d'enquête.

Trente-trois (33) dossiers perdurent des années financières précédentes.

Les plaintes déposées devant le conseil de discipline

Le syndic et ses adjoints ont déposé dix (10) plaintes devant le Conseil de discipline concernant neuf (9) arpenteurs-géomètres différents. Six (6) arpenteurs-géomètres avaient déjà un dossier disciplinaire.

De plus, l'une de ces plaintes était accompagnée d'une requête en radiation provisoire.



M^{me} ÉMILIE TREMBLAY
TECHNICIENNE JURIDIQUE

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION

Le mandat

Constitué en vertu des dispositions du *Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres*, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Le comité est composé de cinq membres, soit deux représentants de l'Ordre, deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et un représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le comité a pour fonctions :

- de revoir chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation.

Les membres

- M. Pierre Tessier, représentant de l'O.A.G.Q.
- M^{me} Mylène Corbeil, représentante de l'O.A.G.Q.
- M. Francis Roy, Université Laval, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M. Marc Gervais, Université Laval, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

- M^{me} Maryse Champagne, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- M^{me} Émilie Tremblay, secrétaire du comité (O.A.G.Q.)

Les activités

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité de la formation a tenu deux (2) réunions. À l'occasion de celles-ci, il fut question du nom du programme de formation menant à l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre et qui n'était pas reflété à l'article 1.02 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* (chapitre c-26, r.2).

Il fut également discuté de la volonté du Conseil d'administration d'abolir l'évaluation scientifique indépendante de l'examen professionnel de l'Ordre et d'intégrer des questions de nature scientifique dans l'évaluation écrite portant sur les notions foncières.

Note : Le 3 janvier 2014, le nom de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a changé pour devenir le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI).



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Le mandat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Les membres

- M. Francis Roy, a.-g., directeur du baccalauréat en sciences géomatiques, Département des sciences géomatiques, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval
- M. Pierre Gravel, a.-g., président du comité des examinateurs
- M. Gilles Vanasse, a.-g., président du comité d'inspection professionnelle
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre du comité d'inspection professionnelle
- M. Jean-Claude Tétreault, a.-g., membre
- M^{me} Abéné Rissikatou, a.-g., membre
- M. Luc St-Pierre, a.-g., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Les activités

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, l'Ordre a reçu trois (3) demandes de reconnaissance de l'équivalence de diplôme ou de la formation. Le comité a tenu deux (2) réunions afin d'assurer le suivi des demandes reçues en cours d'exercice, en plus des onze (11) demandes de reconnaissance des années antérieures. Lors de ces réunions, le comité a formulé trois recommandations au Conseil d'administration à l'effet d'exiger que les candidates complètent leur formation universitaire avant de leur accorder une équivalence de formation qui leur donnerait accès au permis permettant d'exercer la profession d'arpenteur-géomètre au Québec. Ces candidates étaient originaires de la Pologne, de la France et de la Colombie. Lors de ces réunions, sept (7) dossiers ont été fermés : trois (3) candidats avaient obtenu en 2012 une équivalence de formation donnant accès à la profession d'arpenteur-géomètre et quatre (4) candidats n'ont pas donné suite à la recommandation du Conseil d'administration à l'effet de compléter une formation avant de leur accorder une équivalence de formation.

Au 31 mars 2014, nous avons sept (7) dossiers en cours.



M. FRANÇOIS HOULE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

RAPPORT DU COMITÉ DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

Le mandat

Le mandat du comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution no B-01-8028 et a pour objet :

- *de constituer un dossier et rassembler des données relativement à tout sinistre;*
- *de faire toute recommandation générale au Conseil d'administration sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement;*
- *d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.*
- *Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Conseil d'administration. »*

Les membres

- François Houle, président (Montréal)
- Bruno Tremblay (Saguenay)
- Gilles Bellemare (Québec)
- Hugues Lefrançois (Québec)
- Marc Gravel (Québec)
- Roch Mathieu (Montérégie)
- Marcel Cadoret (Côte-Nord)

La Capitale, l'assureur

- Sylvie Laurendeau, directrice de comptes
- Chantal Boulay, experte en sinistre
- Gilles Lortie, expert en sinistre
- Paule St-Pierre, directrice à l'indemnisation
- Hubert Auclair, avocat, directeur principal à l'indemnisation – secteur juridique et risques spécialisés

Les activités

Pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, le comité de sinistres a tenu quatre (4) réunions, soit les 17 avril, 3 juillet et 10 octobre 2013 ainsi que le 6 février 2014.

Au 31 mars 2014, le bilan statistique pour cette année concernant les programmes d'assurance s'établit de la

façon suivante : pour le programme de base, 85 dossiers de réclamation ont été ouverts, de ce nombre 14 sont maintenant fermés. Pour le programme de rénovation cadastrale, on compte 2 dossiers ouverts durant la même période dont aucun n'a été fermé.

D'une part, les statistiques compilées selon le type de mandats par l'assureur nous indiquent les résultats suivants :

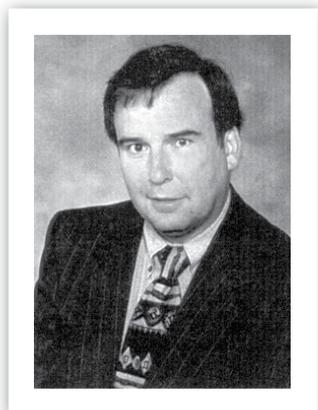
MANDAT	% DES RÉCLAMATIONS	% DES SINISTRES ENCOURUS
Autres	15,3	18,9
Arpentage de construction	0,0	0,0
Bornage	1,2	0,1
Certificat de localisation	54,1	28,6
Description technique	5,9	2,4
Implantation	17,6	21,0
Nivellement	1,2	27,5
Opération cadastrale	2,4	0,1
Piquetage	1,2	1,3
Plan de propriété	1,2	0,0
Plan photogrammétrique	0,0	0,0
Plan topographique	0,0	0,0
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Ainsi, le nombre de réclamations relatives au certificat de localisation et aux opérations d'implantation et de nivellement constitue 62 des 85 réclamations, soit près de 73 % de celles-ci tandis que les montants des sinistres encourus pour ces mandats représentent plus de 70 % desdits montants. Ainsi, en considérant la catégorie « Nivellement », ce portrait est similaire à celui dressé l'an dernier, à savoir que la plus grande partie des réclamations et de sinistres résultent de ces types de mandats.

La garantie contre la responsabilité professionnelle

À l'exception des membres qui sont à l'emploi exclusif d'une municipalité, d'une société d'État ou d'un gouvernement provincial ou fédéral, tous les membres de l'Ordre adhèrent au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle, sans distinction pour les classes de membres ou les statuts.

La garantie par sinistre et par assuré est de 1 000 000 \$, sans limites pour l'ensemble des sinistres. L'Ordre ne détient pas de fonds d'indemnisation.



M. GILLES VANASSE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Le mandat

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

2. Les membres

- M. Gilles Vanasse, a.-g., président
- M. Daniel Collin, a.-g., vice-président
- M. Christian Couillard, a.-g., membre
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre
- M. Raymond Paradis, a.-g., membre
- M. Alain Carrier, a.-g., membre

Inspecteurs

- M. Pierre Richer, a.-g., inspecteur/enquêteur
- M. Michel Verville, a.-g., inspecteur
- M. Daniel Ayotte, a.-g., inspecteur
- M. Pierre Meilleur, a.-g., inspecteur
- M. Jean-Yves Tremblay, a.-g., inspecteur
- M. Jacques Patenaude, a.-g., inspecteur/enquêteur

Secrétaire

- M^{me} Francine Guay

3. Programme général d'inspection 2013-2014:

Résolution no 3784

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le programme d'inspection suivant pour l'année d'exercice 2013-2014 :

1. Compléter le programme de l'année précédente;
2. Inspecter tous les membres qui n'ont pas été inspectés depuis 6 ans;
3. Inspecter tous les membres qui ont signé leur première minute et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection professionnelle;
4. Inspecter tous les membres qui ouvrent une nouvelle étude;
5. Effectuer les inspections demandées par le Conseil d'administration ou le syndic;
6. Effectuer les inspections nécessaires au suivi des dossiers du comité d'inspection professionnelle;
7. Effectuer les inspections des membres œuvrant ou ayant œuvré à titre d'expert foncier en matière de rénovation cadastrale, nonobstant le délai de six ans décrit au point 2, ceci considérant l'échéance projetée pour 2021 du programme de rénovation cadastrale.

4. Inspection et inspection portant sur la compétence professionnelle

Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, soixante-dix (70) inspections régulières et deux (2) inspections portant sur la compétence professionnelle ont été effectuées. De ces soixante-douze (72) inspections, le Comité a fait deux (2) recommandations de stage de perfectionnement au Conseil d'administration au cours de cette année. Deux (2) membres ont aussi fait l'objet d'une information au syndicat de l'Ordre.

5. Réunions du comité

Durant la période visée, le Comité d'inspection professionnelle a tenu dix (10) réunions.

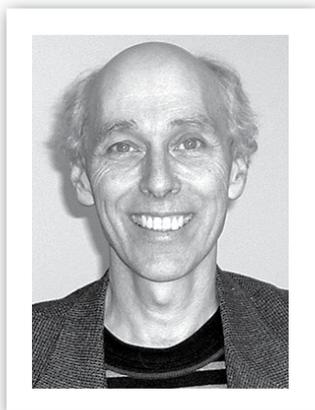
Le Comité a étudié cent neuf (109) dossiers et a fermé soixante-dix-huit (78) dossiers d'inspections régulières, de rénovation cadastrale et d'inspection portant sur la compétence professionnelle. De plus, le comité a rencontré dix (10) membres lors de ses réunions.

6. Mot du président du comité d'inspection professionnelle

L'année 2013-2014 fut une autre année bien remplie qui nous a permis d'étudier plusieurs dossiers et permis de rencontrer plusieurs de nos confrères pour échanger sur certaines dispositions concernant plusieurs règlements qui régissent notre profession, ce qui a été très positif dans la plupart des rencontres.

Dans cette même période de temps, nous avons débuté l'inspection de plusieurs firmes ayant eu des mandats de rénovation cadastrale. Je tiens à souligner que ces inspections se font directement avec l'arpenteur-géomètre signataire du mandat de rénovation.

Un comité formé par le Conseil d'administration nous a remis un rapport très positif sur le mécanisme de fonctionnement de notre comité. Certaines recommandations ont d'ailleurs déjà été mises en place. Nous révisons régulièrement notre façon de faire afin d'assurer la qualité de la pratique des membres de notre profession.



M. BENOÎT DESROCHES, A.-G.
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ARBITRAGE DES COMPTES

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le mandat

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

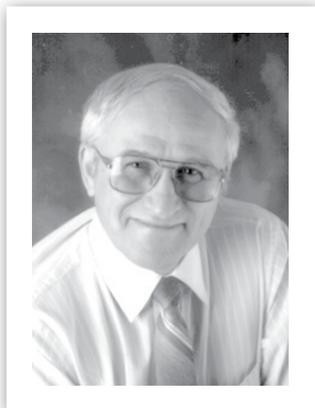
Les membres

- M. Benoît Desroches, a.-g., président
- M. Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- M^{me} Anik Fortin-Doyon, avocate, secrétaire
- M^{me} Sophie Vézina, avocate, secrétaire substitut
- M^{me} Émilie Tremblay, adjointe de la secrétaire
- M. René Beaudoin, a.-g., adjoint de la secrétaire
- M. Denis Vaillancourt, a.-g.
- M. Michel Picard, a.-g.
- M. Daniel Gélinas, a.-g.
- M. Réjean Archambault, a.-g.
- M. Claude Lahaie, a.-g.
- M. Jean Godon, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, la secrétaire a reçu douze (12) demandes d'arbitrage dont une (1) fut jugée non conforme et deux (2) sont en attente de l'audition. Neuf (9) auditions ont été tenues et deux (2) sont toujours en attente.

Dix (10) sentences arbitrales ont été rendues dont quatre (4) ont fait l'objet d'une entente pendant l'audition, deux (2) comptes furent maintenus et quatre (4) comptes d'honoraires ont été réduits. Il reste deux (2) causes dont la décision n'est pas encore rendue.



M. RAYMOND HOUDE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉVISION

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Le mandat du comité

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte à l'endroit d'un professionnel devant le conseil de discipline d'un Ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

Les membres

- M. Raymond Houde, a.-g., président du comité
- M. Yvon Sanfaçon, a.-g.
- M. Claude Arsenault, a.-g.
- M. Marc-André Gosselin, administrateur nommé
- M. Guy R. Brisson, administrateur nommé, membre suppléant
- M^{me} Francine Guay, secrétaire du comité

Les activités

Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, dix-sept (17) demandes d'avis ont été reçues par le comité de révision. De ces dix-sept (17) demandes, trois (3) sont toujours en attente qu'un avis soit rendu. Quatre (4) réunions ont été tenues par le comité durant cette période.

Tous les avis sont à l'effet d'entériner les décisions du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter une plainte

devant le conseil de discipline à l'endroit des arpenteurs-géomètres ayant fait l'objet d'une enquête. Les sujets des plaintes sont variés.

En voici une nomenclature en bref.

Concernant le bornage

Deux (2) décisions concernent des bornages judiciaires dont les conclusions du juge sont contestées par les parties.

Concernant des descriptions techniques

Deux (2) décisions concernent des descriptions techniques. Le client n'est pas d'accord avec l'opinion de l'arpenteur-géomètre.

Concernant les certificats de localisation

Trois (3) décisions concernent les certificats de localisations.

Concernant des mandats de rénovation cadastrale

Deux (2) décisions portent sur des mandats de rénovation cadastrale.

Divers

Cinq (5) décisions.



MME ÉMILIE TREMBLAY
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat du conseil de discipline :

Entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements* adoptés conformément au code et à ladite loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Présentation du conseil de discipline :

M^e Jean-Guy Gilbert, avocat et président

Onze (11) membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec forment le conseil de discipline, ce sont madame et messieurs :

- Nathalie Massé, a.-g.
- Clément Arseneault, a.-g.
- Jean Bisson, a.-g.
- Marc-André Carrier, a.-g.
- Richard Carrier, a.-g.
- Yves Cloutier, a.-g.
- Gaétan Groleau, a.-g.
- Yvon Létourneau, a.-g.
- Roland Milette, a.-g.
- Michel Robitaille, a.-g.
- Benoit Péloquin, a.-g.

Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, onze (11) plaintes ont été versées au greffe du conseil de discipline, dont huit (8) ont été déposées par le syndic, et deux (2) par un syndic adjoint. Une (1) plainte privée a également été déposée. Me Jean-Guy Gilbert, avocat et président du conseil de discipline, a présidé les audiences. Me François D. Samson, président sortant, a présidé aussi des dossiers déjà déposés.

Précisons que quinze (15) jours d'audience ont été tenus par le conseil de discipline de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ces plaintes disciplinaires sont liées principalement à des infractions à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* (L.R.Q., chap. A-23), au Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec (R.R.Q., chap. A-23, r. 4), au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* (R.R.Q., chap. A-23, r.11), au *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* (R.R.Q., chap. A-23, r.10), au *Règlement sur le greffe* (R.R.Q., chap. A-23, r.9) et au *Code des professions* (L.R.Q., chap. C-26).

Décision du conseil de discipline

Au cours de l'exercice financier, seize (16) décisions ont été rendues par le conseil de discipline, dont une (1) acquittant l'intimé, deux (2) déclarant l'intimé coupable et quatre (4) déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction, les sanctions consistant en des amendes et des réprimandes.

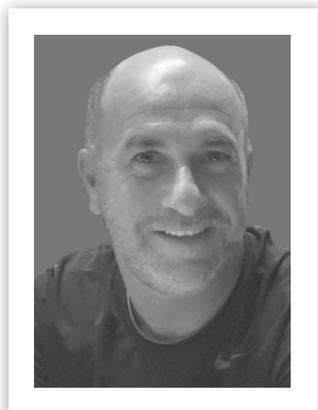
Sept (7) décisions sur sanction ont également été rendues, imposant des amendes, des réprimandes ainsi qu'une radiation temporaire de 15 jours.

Une (1) décision sur affidavit a été rendue.

Seulement une (1) décision a été portée en appel au Tribunal des professions.

De ces seize (16) décisions, trois (3) d'entre elles ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.





M. PIERRE GIGUÈRE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES EXAMINATEURS

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le mandat

Chaque année, le comité des examinateurs élabore l'examen professionnel d'admission à l'exercice de la profession. Il voit également au bon déroulement de la séance de l'examen et à la correction de celui-ci.

Les membres

- M. Pierre Gravel a.-g. président (Fin de mandat)
- M. Pierre Giguère a.-g. président (Nouveau mandat)
- M^{me} Mylène Meunier a.-g.
- M. Christian Murray a.-g.
- M. Christian Lagacé a.-g.
- M. Richard Leclair a.-g.

Les activités

Avril 2013:	Réunion préparatoire conception des examens
Avril 2013:	Présentation de l'examen au Conseil d'administration de l'OAGQ
Mai 2013:	Tenue des examens donnant accès à la profession
Juin 2013:	Présentation du corrigé des examens
Août 2013:	Étude des demandes de révision
Octobre 2013:	Rencontre des étudiants - Université Laval
Décembre 2013:	Rencontre d'orientation avec le comité exécutif de l'OAGQ
Janvier 2014:	Rencontre préparatoire - mise à jour grilles de vérification
Février 2014:	Acceptation des travaux pratiques des étudiants
Mars 2014:	Deuxième rencontre des étudiants de l'Université Laval
Mars 2014:	Préparation de l'examen 2014

L'examen d'admission 2013

L'examen d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre a eu lieu les 28, 29 et 30 mai 2013. Les séances d'examens écrits se sont déroulées à l'Université Laval, soit au pavillon Abitibi-Price, tandis que l'examen oral de chacun des candidats a eu lieu à l'hôtel Québec Inn de Sainte-Foy.

Statistiques de la session d'examens 2013

Inscriptions à l'examen : 51 candidats pour le permis d'arpenteur-géomètre et un candidat pour le permis de géomètre.

Lors du processus de révision des examens, nous avons reçu :

1 demande de révision pour l'examen scientifique

3 demandes de révision pour l'examen foncier

2 demandes de révision pour l'examen oral

Aucune demande de révision n'a permis de changer le statut d'échec à succès pour les candidats qui ont fait une demande.

	Scientifique	Foncier	Oral
Nombre de candidats	40	43	38
Succès	30	30	27
échec	10	13	11





M^{me} HÉLÈNE JULIEN, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES STAGES
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mandat

Le comité des stages de formation professionnelle a pour mandat de voir à l'application de certaines dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*. Entre autres, il valide les préalables lors des inscriptions, il reçoit les évaluations des stages et les rapports des stagiaires. Après l'examen de ces documents, il recommande au comité exécutif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- M^{me} Hélène Julien, a.-g., présidente
- M. Alexis Carrier-Ouellet, a.-g., secrétaire
- M. Guillaume Thériault, a.-g.
- M. Normand Jean, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à neuf (9) reprises et a étudié en moyenne douze (12) dossiers par rencontre.

À ce jour :

- Candidats et candidates ayant terminé leur stage : 35
- Candidats et candidates qui sont présentement en stage : 31

Les principaux objectifs du comité sont :

- Faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;
- Prendre connaissance des rapports de stages ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;
- Recommander l'acceptation du stage au comité exécutif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*;
- Donner de l'information aux stagiaires et aux maîtres de stage sur ledit règlement;
- Faire des recommandations au comité exécutif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

La présidente du comité a rencontré (avec le président du comité des examinateurs), à l'automne dernier, les étudiants de l'Université Laval afin de distribuer l'information générale et répondre aux questions concernant les stages. Environ une vingtaine d'étudiants ont participé à cette rencontre.



M^{ME} GENEVIÈVE TÊTREULT, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE LA REVUE

RAPPORT DU COMITÉ DE LA REVUE

Le mandat

Le comité de la revue est responsable de la publication de la revue GÉOMATIQUE, la revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Cette revue est publiée quatre fois par année et son tirage est d'environ 3 000 exemplaires.

Le comité est mandaté pour réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa publication. Il effectue la recherche d'auteurs et d'articles, s'occupe de la distribution, de la révision des textes, de la vente de publicités, de la conception et de son impression.

La revue GÉOMATIQUE a pour objectif d'informer les arpenteurs-géomètres des nouveautés scientifiques, technologiques, juridiques et sociales liées à leur profession.

D'autre part, elle vise à promouvoir la profession d'arpenteur-géomètre auprès de professionnels œuvrant dans des domaines connexes (notaires, avocats, juges, ingénieurs, urbanistes, évaluateurs, architectes, ingénieurs forestiers, milieu gouvernemental et municipal).

Les membres

Les membres du comité étaient les suivants :

- Geneviève Tétreault, a.-g., présidente
- Marie-Ève Nadeau, a.-g., vice-présidente
- Michel Côté, secrétaire-trésorier
- Jacynthe Pouliot, a.-g., professeure/chercheure
- Jean-Sébastien Chaume, a.-g.
- Paul-André Gagnon, a.-g.
- Véronique Nadeau, a.-g.
- Gabriel Santiago Arancibia, a.-g.
- François Bigras, a.-g.
- François Lehouillier, a.-g.
- Abéné Rissikatou, a.-g et ATC
- Marc Descôteaux, a. -g.
- France Mercier, étudiante au premier cycle
- Jean-François Beaupré, a.-g.
- Danny Houle, a.-g.
- Richard Thibaudeau, a.-g.

Activités et bilan

Comme pour les années précédentes, 4 numéros de la revue GÉOMATIQUE ont été publiés. Encore une fois, la diversité des articles a été au rendez-vous, malgré le fait que nous ayons toujours de la difficulté à trouver des articles ou des auteurs prêts à prendre la plume pour partager avec le lectorat leurs expériences professionnelles.

La période 2013-2014 marquait le 40^e anniversaire de la revue Géomatique. Cet anniversaire a été souligné sobrement dans le numéro 2 et par l'ajout d'une vignette en couverture des quatre numéros de ce volume.

Le comité remercie l'implication des chroniqueurs suivants :

- M^{me} Abéné Rissikatou, a.-g. et ATC pour la chronique « AGenda »
- M. Jean-Sébastien Chaume, a.-g., pour la chronique « Références Spéciales »
- M. François Brochu, notaire, pour la chronique « Jurisprudence »

De plus, la nouvelle chronique « Université Laval » a été publiée dans 3 des 4 publications du dernier volume. Cette dernière a pour but de mettre en valeur les projets de recherches du département des sciences géomatiques de l'Université Laval.

Prix du fonds Joncas

Les récipiendaires des prix du fonds Joncas, pour le volume 39, ont été soulignés par M^{me} Geneviève Tétreault lors du 45^e congrès annuel de l'OAGQ qui se déroulait à Saint-Sauveur en septembre 2013.

À titre de rappel, le prix de publication du Fonds Joncas a pour objectif de mettre en valeur et de récompenser les auteurs de publications de qualité dans le domaine des sciences géomatiques. Le prix s'adresse particulièrement aux étudiants, mais souligne également la contribution de professionnels d'expérience. Pour ce faire, le prix de rédaction du Fonds Joncas compte deux catégories :

- la catégorie « jeune auteur » qui consiste à remettre un chèque de 450 \$ à une étudiante ou un étudiant pour la

publication la plus méritante parue dans la revue Géomatique.

- la catégorie « auteur expérimenté » qui consiste à remettre un prix d'une valeur de 50\$ à une professionnelle ou un professionnel pour la publication la plus méritante parue dans la revue Géomatique.

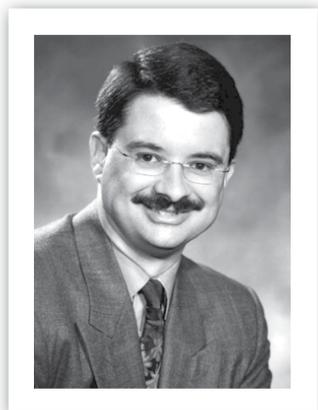
Le prix « jeune auteur » a été remis à M^{me} France Mercier, candidate à la profession, pour son article « *La difficile intégration au marché québécois* » et le prix « auteur expérimenté » a été remis à M. David Rochette, a.-g. et a.t.c., pour son article « *Démarcation de la limite entre les districts miniers du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest* ».

C'est lors du prochain congrès de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec qui sera intégré au Géocongrès en octobre 2014 que les prix du volume 40 seront remis. Les auteurs gagnants pour ce volume seront sélectionnés sous peu.

Perspectives

Pour la période 2014-2015, les objectifs et la mission de la revue restent les mêmes, soit d'offrir au lectorat des articles pertinents et captivants dans le domaine des sciences géomatiques.

Finalement, je tiens à remercier tous les membres du comité pour leur précieuse collaboration.



M. Luc St-Pierre, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU FONDS JONGAS

Le mandat

- Fournir une aide financière aux étudiants qui poursuivent des études au baccalauréat en sciences géomatiques;
- Promouvoir les études graduées en sciences géomatiques en accordant des bourses aux étudiants qui poursuivent des études au niveau de la maîtrise et du doctorat;
- Primer chaque année les publications jugées les plus méritantes dans le domaine des sciences géomatiques.

Les membres

- M. Guy Béliveau, a.-g., président
- M. Denis Parrot, g.
- M. Berthier Beaulieu, a.-g.
- M. Marc Gervais, a.-g.
- M. Francis Roy, a.-g.
- M^{me} Jacynthe Pouliot, a.-g.
- M. Michel Boulianne
- M. Stéphane Roche, Ph.D.
- M. Pierre Tessier, a.-g.
- Secrétaire-trésorier : M. Luc St-Pierre, a.-g.

Les activités

Au cours de l'exercice 2013-2014, les administrateurs du Fonds Jongas ont tenu deux réunions. Dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre en septembre 2013, un encan silencieux a eu lieu et a rapporté un profit d'environ 3 800\$ qui fut remis au Fonds Jongas. Le fonds a attribué une aide financière sous forme de prêts de 1 800 \$ à cinq étudiants de deuxième année inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques. De plus, une firme privée d'arpenteurs-géomètres a fait un don de 2 400\$ au Fonds Jongas. Cette aide financière a également été remise à une étudiante de deuxième année. Les montants accordés seront convertis en bourses si les étudiants réussissent leurs études et obtiennent leur diplôme. De plus, 8 étudiants et étudiantes ont reçu un don de 100\$ du Fonds Jongas.

Depuis 1982, le Fonds Jongas a attribué une aide financière sous forme de prêts ou bourses totalisant 215 428\$ à quatre-vingt-quatre (84) candidats et candidates.

De plus, une contribution de 1 500\$ fut accordée au Département des sciences géomatiques de l'Université Laval pour supporter ses démarches de recrutement d'étudiants pour l'exercice financier 2013-2014.

Comme chaque année, un montant de 500\$ sera attribué en prix à des auteurs d'articles parus dans la revue Géomatique.



**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014**
Accompagnés du rapport des vérificateurs

**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2014

	Pages
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 et 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7 et 8
Notes complémentaires	9 à 15
ANNEXES	
A - Détails des produits	16
B - Détails des frais administratifs	17
C - Charges des comités	18



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

Le président du Conseil,



Pierre Tessier

Directeur général et secrétaire,



Luc St-Pierre

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes par les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables professionnels agréés
Société en nom collectif

Québec, Québec
Le 11 juin 2014

Par Denis Villeneuve, CPA auditeur, CA



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014		2013	
	Fonds d'administration générale			
	Fonds de formation continue		Fonds du régime d'assurance	
	Fonds de droit	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total
Fonds d'exploitation	Total	Total	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS *	1 808 040	1 904 340	1 345 820	1 480 638
	96 300	13 278	121 540	3 384 978
CHARGES				
Frais administratifs *	694 356	884 373	1 792 744	2 758 911
Comités *	1 087 574	1 087 574	81 794	1 874 538
Contribution au conseil interprofessionnel	10 683	10 683		1 087 574
				10 683
	1 792 613	1 982 630	1 792 744	3 857 168
	15 427	(78 290)	(446 924)	(472 190)
				(393 900)
				245 928
AUTRES ACTIVITÉS				
Produits				
Publications	9 766	9 766		9 766
Congrès annuel	184 506	184 506		184 506
Remboursement-cotisations au fonds de service de santé				80 926
	194 272	194 272		194 272
				281 728
Charges				
Publications	2 875	2 875		2 875
Congrès annuel	168 256	168 256		168 256
Dons - Fonds Joncas	8 125	8 125		8 125
	179 256	179 256		179 256
	15 016	15 016		15 016
				105 234
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	30 443	(63 274)	(446 924)	(393 900)
			13 278	39 746
				(457 174)
				351 162

* Postes dont la composition figure en annexe

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance				2014	2013			
	Investis en immo- bilisations	Affectés à la formation continue	Affectés au droit de la profession	Promotion de la profession affectés	Total	Investis en immo- bilisations	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention affectés	Total	Total			
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	45 629	(79 716)	262 001	20 561	647 640	896 115	1 998	500 000	929 384	240 347	1 671 729	2 567 844	2 216 682
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(17 604)	(49 492)	(43 350)	47 172	47 172	(63 274)	(598)	13 278	39 746	(446 326)	(393 900)	(457 174)	351 162
Virement interfonds (note 3)								(13 278)	13 278				
Affectation d'origine interne (note 3)				8 125	(8 125)				(445 200)	445 200			
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	40 580				(40 580)								
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	68 605	(129 208)	218 651	28 686	646 107	832 841	1 400	500 000	537 208	239 221	1 277 829	2 110 670	2 567 844

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
 FLUX DE TRÉSORERIE
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(457 174)	351 162
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 404	10 859
Amortissement des actifs incorporels	6 799	3 743
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(176)
Intérêts et ristournes réinvestis	(317 970)	(324 564)
	(756 941)	41 024
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 5)	220 439	(305 112)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	(536 502)	(264 088)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cession des placements	1 493 559	100 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 599)	(7 773)
Acquisition d'actif incorporel	(25 981)	(5 086)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'investissement	1 452 979	87 141
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	916 477	(176 947)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	250 050	426 997
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 166 527	250 050

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2014

	Au 31 mars		
	2014	2013	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$
ACTIF			
À COURT TERME			
Encaisse	978 057	188 470	1 166 527
Placements temporaires			250 050
Débiteurs (note 6)	84 502	119 999	528 908
Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêts	405	405	438 574
Somme à recevoir du Fonds du régime d'assurance, sans intérêts	47 190		16 354
Stocks	11 798		6 908
Frais payés d'avance (note 7)	26 745		18 717
Placement encaissable au cours du prochain exercice (note 8)			506 755
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	1 148 697	308 469	1 409 976
PLACEMENTS (note 8)			1 159 156
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	40 770	379	41 149
ACTIFS INCORPORELS (note 10)	27 834	1 021	28 855
TOTAL DE L'ACTIF	1 217 301	1 329 099	2 499 210
			2 973 049

Pour le conseil exécutif

 administrateur

 administrateur

	Au 31 mars	
	2014	2013
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$
	Total \$	Total \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 11)	225 797	4 080
Sommes à payer à des employés et administrateurs	11 850	11 850
Somme à payer au Fonds d'administration générale, sans intérêts		47 190
Produits reportés (note 12)	146 813	146 813
TOTAL DU PASSIF	384 460	388 540
SOLDES DE FONDS		
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Investis en immobilisations	68 605	68 605
Affectés à la formation continue	(129 208)	(129 208)
Affectés au précis de droit	218 651	218 651
Affectés à la promotion de la profession	28 686	28 686
Non affectés	646 107	646 107
	832 841	832 841
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE		
Investis en immobilisations	1 400	1 400
Affectés à la stabilisation des primes	500 000	500 000
Affectés à la prévention	537 208	537 208
Non affectés	239 221	239 221
	1 277 829	1 277 829
TOTAL DES SOLDES DE FONDS	832 841	2 110 670
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	1 217 301	2 499 210
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 14)		2 973 049

1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilité par fonds affectés

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds du précis de droit

En 2008, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de financer le projet de réalisation d'une version actualisée du « Précis de droit de l'arpentage au Québec ». Les produits et les charges sont présentés dans le fonds du précis de droit.

Fonds de promotion de la profession

Le fonds de promotion de la profession est utilisé pour financer des activités en lien avec la promotion de la profession.

Fonds du régime d'assurance

Fonds d'exploitation

Ce fonds, mis sur pied le 1^{er} février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de primes et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds est généré à même les surplus d'opérations d'assurance, les intérêts et les dépôts de l'Ordre et a pour but de garantir la stabilité des primes futures.

L'Ordre s'est engagé à constituer et à maintenir au fonds de stabilisation des primes une somme de 500 000 \$.

Fonds de prévention

Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$. Il est de plus constitué des intérêts payés sur le fonds de stabilisation lorsque celui-ci atteint la somme de 500 000 \$ et des sommes pouvant être versées par l'Ordre en regard des objectifs du programme, et ceci, avec le consentement et l'approbation du gestionnaire du fonds.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

(suite)

Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les produits grevés d'affectations sont constatés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les produits qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés dans le fonds d'exploitation.

Fonds d'administration générale investis en immobilisations et fonds du régime d'assurance investis en immobilisations

L'Ordre a décidé de grever d'une affectation d'origine interne le montant des fonds investis en immobilisations.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges de fonctionnement prévues au budget sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et services externes : selon le temps consacré à une fonction;

Frais généraux : selon la consommation estimée attribuable à la fonction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement; à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des sommes à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des sommes à payer. Les éléments d'actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas constatés dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous. Elles sont soumises à des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une perte de valeur.

Mobilier de bureau - 20 %
Matériel informatique - 30 %
Matériel promotionnel - 20 %

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

(suite)

Actifs incorporels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif au taux annuel de 30 %. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. VIREMENT INTERFONDS ET AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Les revenus d'intérêts réalisés sur le fonds de stabilisation des primes sont transférés au fonds de prévention lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint une somme de 500 000 \$, tel que prévu à la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle entre l'Ordre et La Capitale Assurances Générales Inc.

Le conseil d'administration a grevé d'une affectation d'origine interne 50 % du surplus du congrès 2013 pour la promotion de la profession.

4. VENTILATION DES CHARGES

Charges de fonctionnement

Un montant de charge de salaires et services externes et de frais généraux de 690 933 \$ (692 488 \$ en 2013) a été ventilé. Les charges ventilées sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Loyer	59 767	60 092
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	55 009	54 993
Salaires et services externes	560 100	562 380
Télécommunications	16 057	15 023
	<u>690 933</u>	<u>692 488</u>

La répartition en 2014 est la suivante :

	Formation continue	Discipline	Inspection professionnelle	Pratique illégale	Syndic	Revenues	Assurances
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Loyer	5 573	10 187	11 264	2 467	23 435	2 867	3 974
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	5 130	9 376	10 368	2 270	21 569	2 638	3 658
Salaires et services externes	52 100	95 200	114 800	23 000	219 000	18 600	37 400
Télécommunications	1 497	2 737	3 026	663	6 296	770	1 068
	<u>64 300</u>	<u>117 500</u>	<u>139 458</u>	<u>28 400</u>	<u>270 300</u>	<u>24 875</u>	<u>46 100</u>

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

5. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2014 \$	2013 \$
Débiteurs	226 094	(48 976)
Somme à recevoir du Fonds Joncas	15 949	(13 729)
Stocks	(4 890)	743
Frais payés d'avance	(49)	15 801
Créditeurs	(10 107)	53 526
Sommes à payer à des employés et administrateurs	8	6 989
Produits reportés	(6 566)	(319 466)
	220 439	(305 112)

6. DÉBITEURS

	2014 \$	2013 \$
Membres	71 431	47 997
Provision pour dépréciation	(13 202)	(6 286)
Subventions à recevoir	58 229	41 711
Intérêts à recevoir	10 000	13 120
Taxes à recevoir	28 477	8 237
Ristourne	99 293	24 352
Ajustement de primes d'assurances	8 502	270 228
Cotisations au fonds de service de santé	80 926	80 926
	204 501	438 574

Au 31 mars 2014, la valeur totale des sommes à recevoir dépréciées des membres est de 13 202 \$ (6 286 \$ en 2013).

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2014	2013
	\$	\$
Assurances	5 226	5 236
Congrès	7 979	9 428
Autres	13 540	4 053
	26 745	18 717

8. PLACEMENTS

Fonds d'administration générale

Dépôt à terme

Placement encaissable au cours du prochain exercice

	2014	2013
	\$	\$
		506 755
		506 755

Fonds du régime d'assurance

Fonds - La Capitale, taux des obligations du Canada augmenté de 1 % jusqu'au

31 mars 2018

	1 019 230	1 159 156
--	-----------	-----------



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Bibliothèque	2 887	2 887		
Mobilier de bureau	173 733	154 483	19 250	18 204
Matériel informatique	71 590	50 798	20 792	18 300
Matériel promotionnel	13 684	12 956	728	910
	261 894	221 124	40 770	37 414
Fonds du régime d'assurance				
Matériel informatique	1 299	920	379	540

10. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Logiciels	41 566	13 732	27 834	8 215
Fonds du régime d'assurance				
Logiciels	3 500	2 479	1 021	1 458

11. CRÉDITEURS

	2014	2013
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	216 797	199 636
Sommes à remettre à l'État	13 080	40 348
	229 877	239 984

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

12. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations afférentes à l'exercice subséquent.

13. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à quinze de ses employés une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % ou 3 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2014 est de 27 978 \$ (26 983 \$ en 2013).

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en avril 2017, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel s'élève à 100 295 \$, incluant une quote-part de certaines charges d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à 309 243 \$. Le loyer minimum à payer au cours des quatre prochains exercices s'établit ainsi :

100 295 \$	en	2015
100 295	en	2016
100 295	en	2017
8 358	en	2018

L'Ordre a signé avec une société d'assurances une convention de gestion de son programme de responsabilité pour une période de cinq ans du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses sommes à payer et ses créditeurs. La direction estime qu'elle disposera des liquidités nécessaires pour honorer ses engagements financiers.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de débiteurs présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'encourt aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2014.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ANNEXE C

CHARGES DES COMITÉS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014 \$	2013 \$
Discipline, inspection et syndic		
Comité de révision	1 132	1 432
Discipline	138 669	116 517
Inspection professionnelle	260 190	208 120
Pratique illégale	40 781	28 474
Syndic	436 445	451 902
	877 217	806 445
Autres comités		
Arbitrage des comptes	7 862	8 038
Bureau et comité administratif	115 301	101 768
Comités ad hoc	5 390	2 779
Examineurs	21 128	14 755
Revues	60 083	74 098
Stages	593	446
	1 087 574	1 008 329



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> - Courriel : oagq@oagq.qc.ca